



DECISION MUNICIPALE n°

DEC 2025_024

Portant demande de subvention au titre du dispositif des amendes de police
du Conseil Départemental de Haute-Savoie

Le Maire de la commune de VIRY (Haute-Savoie),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu la délibération du Conseil Municipal n° DEL 2022-049 du 6 septembre 2022 portant délégations prévues à l'article L.2122-22 du CGCT à Monsieur le Maire ;

Vu l'aide au titre de la répartition du produit des amendes relatives à la circulation routière instituée par le Conseil Départemental de Haute-Savoie ;

Considérant que le projet d'amélioration du plan de circulation au chef-lieu permettra d'apaiser et de sécuriser les abords des écoles ;

Considérant la possibilité de bénéficier de crédits du Conseil Départemental de Haute-Savoie au titre du dispositif des amendes de police ;

DECIDE**Article 1 : Objet**

De solliciter une aide financière de 9 000,00 € (taux de 30 % sur une dépense plafonnée de 30 000,00 €) au titre des amendes de police auprès du Conseil Départemental de Haute-Savoie pour financer le nouveau plan de circulation aux abords des écoles.

Article 2 : Financement

De valider le plan de financement prévisionnel de ce projet :

Dépenses (HT)	
MO	12 330,00 €
Travaux	154 166,00 €
TOTAL	166 496,00 €

Recettes		
	Taux	Montant
Amendes de police (CD74) plafonnée à 30 000,00 €	5,40 %	9 000,00 €
Fonds propres commune	94,60 %	157 496,00 €
TOTAL	100,00 %	166 496,00 €

Article 3 : Voies de recours

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Maire de la commune de Viry dans le délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble, par voie postale (2 place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble cedex) ou par voie électronique (www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la publication ou de la notification de la présente décision, ou à compter de la réponse de la commune de Viry, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

Mesures de publicité :

Acte certifié exécutoire compte-tenu de sa :

- Transmission à la préfecture le 30/04/2025
- Publication le 30/04/2025
- Notification le 30/04/2025
(Nom, prénom + signature)

Viry, le 29/04/2025

Le Maire,
Laurent CHEVALIER

Signé le 29/04/2025